

ABBAYE DE MONDAYE

EN 2027, PROTÉGEONS LA BIBLIOTHÈQUE !





La bibliothèque de l'abbaye de Mondaye, ouverte à la visite chaque dimanche et tous les jours de l'été, impressionne par sa grande salle de lecture. Malheureusement son plafond, et plus largement la toiture du bâtiment, menace ruine. Une restauration complète s'impose.

Au printemps 2027, une première tranche de travaux mettra enfin le bâtiment hors d'eau : à la rénovation de la toiture de l'aile nord du cloître s'ajoutera l'aménagement partiel des combles, sous la charpente. Au total, 600 m² d'ardoises doivent être entièrement repris, pour que la pluie normande ne trouve plus le chemin des rayonnages !

Aidez-nous à protéger ce patrimoine ancien !

Nous étions déjà venus vers vous pour ce projet ; nous revenons aujourd'hui, car les données ont changé. Le coût des travaux de cette première tranche, d'abord estimé à 300 000 €, s'élève finalement à 383 347 € TTC. De leur côté, les pouvoirs publics, faute de ressources, ont dû reporter d'un an leur engagement. Les travaux sont désormais prévus pour 2027. L'aide de l'État, toujours précieuse, sera plus modeste qu'annoncé, environ 50 000 €. Nous espérons une aide de la région Normandie.

Nous pensions devoir collecter 100 000 € pour cette première tranche. C'est en réalité 333 347 € qu'il nous faut réunir. Grâce à votre générosité, nous avons déjà atteint **120 000 €**, bien au-delà de nos espérances initiales. **Merci du fond du cœur !** Il nous reste à présent une somme équivalente à rassembler.

Depuis longtemps, votre fidélité ne se dément pas. Comme les communautés chrétiennes soutenaient l'apôtre Paul dans sa mission, vous soutenez aujourd'hui la nôtre. Nous rendons grâce à Dieu pour votre générosité, et vous assurons de notre prière.

« Dieu aime celui qui donne avec joie » (2 Co 9, 7).

Estimation de la 1ère tranche : 383 347 €

Grâce à votre générosité, nous avons déjà récolté	La DRAC pourrait aider à hauteur de	La Région et le Département pourraient aider à hauteur de 20%	Il nous reste à récolter environ
120 000 €	50 000 €	76 000 €	137 000 €

OUI, je souhaite aider la communauté des Prémontrés de Mondaye avec le soutien de la Fondation des Monastères

DÉDUCTIBILITÉ DES DONS À LA FONDATION DES MONASTÈRES

La Fondation des Monastères est reconnue d'utilité publique, ce qui lui permet de recevoir tous les dons et legs en franchise totale de droits de mutation et de faire bénéficier les donateurs d'avantages fiscaux. La Fondation a pour but d'apporter son concours charitable aux membres des collectivités religieuses de toutes confessions chrétiennes. 5 % de votre don sera versé au fonds de solidarité monastique.

www.fondationdesmonasteres.org

- Impôt sur le revenu. Tout don fait à la Fondation des Monastères, pour aider les communautés en difficulté, permet au donateur, personne physique, de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si cette limite est dépassée, le donateur peut reporter l'excédent sur les cinq années suivantes, dans les mêmes conditions.
- Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : 75 % du montant du don sont déductibles de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) dans la limite de 50 000 € (don maximum 66 667 €). Les avantages fiscaux au titre de l'IFI et de l'impôt sur le revenu ne sont pas cumulables. Vous pouvez toutefois choisir de répartir votre don entre ces deux déductions.
- Dons des entreprises : IS - IBC : Ces dons donnent lieu à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire. Si cette limite est dépassée, l'entreprise peut imputer l'excédent sur les cinq exercices suivant, dans les mêmes conditions.

Fondation des Monastères

Merci de faire parvenir votre don à l'ordre de la « FONDATION DES MONASTÈRES » à l'adresse suivante :

Communauté des Prémontrés - Abbaye Saint-Martin - 99 Allée du Marché - 14250 Juaye-Mondaye
Tél. : 02 31 92 58 11 - E-mail : prieur@mondaye.com - **www.mondaye.com**

2026 - Réalisation : la forme et le fond - Impression : Imp. IMB Bayeux © 02 31 51 63 20 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Imprimé sur papier recyclé.

BULLETIN DE SOUTIEN - DON EN LIGNE

DON PONCTUEL

Modalités de versement : Pour plus de rapidité dans le traitement de votre don ponctuel, **nous vous invitons à privilégier le don en ligne par carte bancaire ou virement** sur le site de la Fondation des Monastères : **https://don.fondationdesmonasteres.org/soutenir**
Puis cocher la case **« Je préfère consacrer mon don à une communauté de mon choix »**, et dans le cadre de recherche taper **« Mondaye travaux »**.

DON PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

M. Mme ..... autorise à mettre en place un prélèvement SEPA, au profit de la : **Fondation des Monastères**

- Un don mensuel : ☐ 15 € ☐ 25 € ☐ 30 € ☐ autre ..... €
- Un don trimestriel : ☐ 25 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ autre ..... €
- Pendant : ☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ Période indéterminée

à partir de : .....

Mandat de prélèvement SEPA : En signant ce formulaire de mandat pour un prélèvement régulier, vous autorisez la Fondation des Monastères à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque continuera à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation des Monastères. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Identifiant créancier **SEPA : FR05ZZZ440203.**

Nom, Prénom et Adresse du débiteur : .....
.....
Courriel : .....
Créancier : **Fondation des Monastères - 14, rue Brunel - 75017 Paris**
Compte à débiter :
Établissement IBAN BIC
....
Nom et Adresse postale de l'Établissement bancaire teneur du compte à débiter :
.....

IMPORTANT : merci de joindre votre RIB

Date : ..... Signature (obligatoire) .....

Informations importantes sur le prélèvement : Les prélèvements peuvent être interrompus à tout moment sur simple lettre adressée à : **la Fondation des Monastères - 14, rue Brunel - 75017 Paris** ou par e-mail : **fdm@fondationdesmonasteres.org**

BULLETIN DE SOUTIEN - DON PAR CHÈQUE

Vos coordonnées :
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
CP : ..... Ville : .....
Tél. : ..... Courriel : .....
Date : ..... Signature : .....

1 - Libellez votre chèque à l'ordre de : **Fondation des Monastères**
5 % de votre don sera versé au fonds de solidarité monastique
2 - Précisez au dos du chèque : **Abbaye de Mondaye - Travaux**
3 - Renvoyez le bulletin et votre don à :
Communauté des Prémontrés - Abbaye Saint-Martin
99 Allée du Marché - 14250 Juaye-Mondaye

ATTENTION : la date qui figurera sur le reçu fiscal (ou date de versement) sera la date de réception du don à la Fondation, quelle que soit la date mentionnée sur le chèque. Nous vous invitons à sécuriser la date de votre don en le faisant via le site de don en ligne www.fondationdesmonasteres.org

Je vous envoie un don de :
☐ 25 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ 500 € ☐ Autre ..... €

Les informations recueillies sont à l'usage exclusif de la Fondation des Monastères et le cas échéant de la communauté d'affectation, pour vous adresser votre reçu fiscal ou des informations personnalisées. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, en nous contactant : **Fondation des Monastères - 14, rue Brunel - 75017 Paris - fdm@fondationdesmonasteres.org**